



**DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SAINTE-CROIX
SÉANCE DU MERCREDI 27 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six, vingt-sept mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué par courrier électronique le vingt mai, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Marc BALARAN, Maire

Étaient présents :

Jean-Marc BALARAN (Maire), Didier BOURG(Adjoint), Pascal TAUPIAC, Nathalie CALMELS, Nicolas BLATGÉ, Sylvain MASSIÉ, Flavie PIRON, Allison PLAS, Claire ASTOR.

Absents excusés : Christine GORGUES ROIG, Frédéric ORGUEIL (pouvoir à Nathalie CALMELS)

Secrétaire de séance : Flavie PIRON.

Membres en exercice	Membres présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de votants
11	9	1	10

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération,
Compte-tenu de son affichage sur le site de la mairie
le :
Et de sa transmission en Préfecture le :

N°2026-06-02

5.6.2

Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux

Monsieur le Maire expose :

L'article 218 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale permet à tout élu local de pouvoir « consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques ».

L'article L.1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), relatif à la Charte de l'élu local, a ainsi été complété par les dispositions suivantes :

« Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la présente charte. »

Il appartient ainsi à chaque collectivité concernée de nommer un ou plusieurs référents déontologues par l'adoption d'une délibération spécifique, dont le contenu est encadré par le CGCT.

Depuis le 1er juin 2023, les collectivités territoriales doivent désigner un référent déontologue pour les élus locaux.

Il est proposé au Conseil municipal de désigner Monsieur Claude BEAUFILS pour exercer cette mission pour une durée de six ans, correspondant au mandat 2026-2032.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1111-1-1 ainsi que les articles R.1111-1-A et suivants ;

VU l'article 218 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

VU le décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local et notamment son article 1er, dont les dispositions sont entrées en vigueur le 1er juin 2023 ;

VU l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et des membres représentés :

Article 1 : Désignation du référent déontologue

Monsieur Claude BEAUFILS est désigné en qualité de référent déontologue des élus du Conseil municipal.

Article 2 : Modalités de saisine du référent déontologue

Le référent déontologue pourra être saisi directement par les élus, par voie écrite, de préférence par courrier électronique ou par courrier postal. Les coordonnées du référent sont tenues à disposition en mairie et seront remises à chaque conseiller municipal.

En cas de saisine par courrier, les demandes devront être adressées sous pli cacheté portant la mention « Confidentiel ».

Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par le référent déontologue, mentionnant la date de réception ainsi que le cadre réglementaire applicable.

Article 3 : Rémunération

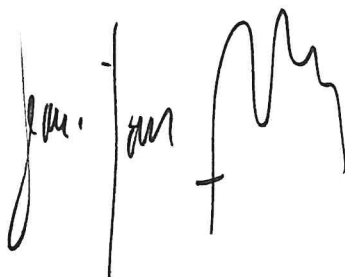
Le référent déontologue, ayant le statut de vacataire, sera rémunéré par la commune conformément à la réglementation en vigueur.

Résultat du vote :

- Pour : 10
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Fait et délibéré à Sainte-Croix, le 27 mai 2026,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Jean-Marc BALARAN



Le Secrétaire de séance
Flavie PIRON

